

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

### **CA 2021**

#### **1. Eléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte**

L'École Départementale de Musique de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut saônoises à l'enseignement musical.

Grâce au soutien du Conseil départemental (subvention de fonctionnement de 892 900€ soit 58% de son budget), de 7 communautés de communes et de 6 communes réunies en syndicat mixte, environ 114055 habitants (soit 60% de la population départementale hors CAV et Héricourt) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Les cours sont dispensés par une quarantaine d'enseignants diplômés au sein de ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département : Pays Graylois, Pays Riolois, Val de Saône, Vosges du Sud -Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure.

Le taux de couverture est de 57% sur le périmètre complet du Département.

Les enseignements proposés pour les enfants, adolescents et adultes sont nombreux : formations musicale et instrumentales en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés...

Afin de pallier la baisse de fréquentation du nombre d'élèves inscrits depuis 2018, l'école Départementale de musique a mis en place des orchestres débutants afin de diversifier son offre pédagogique : cours individuels diplômants, soutien aux pratiques amateurs, actions vers les publics empêchés (maison de retraite ...), musique à l'école et a ouvert la discipline théâtre à la rentrée 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 13 collectivités sont adhérentes à l'EDM via une convention de partenariat.

#### **Liste des collectivités adhérentes :**

- 7 communautés de communes : la CC du Pays Riolois, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté, la CC du Pays de Lure et la CC de Villersexel
- 6 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Luxeuil-les-Bains et Plancher-Bas.

Monsieur Philippe MICHELOT, Directeur pédagogique a été nommé au 1<sup>er</sup> janvier 2021, chargé notamment de rédiger le projet d'établissement.

Dans le cadre d'une organisation pédagogique plus efficiente, plusieurs conseils pédagogiques ont eu lieu courant 2021, dont l'objectif est de pouvoir discuter sur les questions d'organisation et de validation pédagogique.

Le conseil pédagogique est une instance de débat, d'échange d'informations et d'aide à la décision pour la direction. Il traite des innovations et de la recherche pédagogique, de l'organisation des études, des modes d'évaluation et de l'orientation des élèves. Il est aussi un lieu d'échange

d'information et de débat concernant plus généralement l'enseignement artistique et culturelle, Il n'est pas une instance décisionnelle.

La composition de ce conseil pédagogique doit être la plus représentative possible en terme de discipline,

Il est composé d'un représentant par département, et s'est réuni environ 4 fois au cours de l'année 2021 :

- un enseignant bois
- un enseignant cuivres
- un enseignant cordes
- un enseignant claviers
- un enseignant percussion
- un enseignant formation musicale
- un enseignant intervenant en milieu scolaire
- un enseignant musique ancienne
- les deux directeurs de secteur

une personne peut représenter une ou deux disciplines

## **2. Priorités du budget (projets envisagés...)**

L'objectif pour l'année 2021 était de démarcher de nouvelles collectivités afin de leur proposer une pré-adhésion dans le but d'augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires d'initiation musicale en milieu scolaire avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la pratique musicale. Aucune nouvelle collectivité n'a souhaité pré-adhérer ou adhérer au Syndicat mixte à la rentrée 21-22.

Bien qu'une perte d'élève ait été constatée à la rentrée 20-21, l'effectif s'est maintenu pour l'année 21-22.

La priorité principale du budget pour l'année 2021 restait de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités partenaires.

Une réunion a été organisée le 2 juillet pour évoquer la synthèse sur les risques psycho-sociaux élaborée par les psychologues du CDG. Lors de la réunion de rentrée début septembre, les enseignants ont pu assister à une conférence d'un intervenant extérieur sur les outils numériques dans les pratiques artistiques.

La subvention de fonctionnement de la DRAC de 22 000 € a permis à l'EDM de couvrir les frais liés au déploiement des orchestres débutants (déplacements notamment). Une autre subvention de 5000 € dans le cadre du plan France Relance a été accordée et versée par la DRAC pour une résidence de théâtre prévue initialement début décembre. Elle n'a pu avoir lieu et est reportée en mai.

Comme cela était prévu au BP 2021, l'exercice budgétaire pour l'année 2021 a été clos avec un résultat annuel de fonctionnement et d'investissement négatif à hauteur de 27 532,45 € mais compte-tenu du report du résultat antérieur, le résultat de l'année est positif :

- En fonctionnement de 214 862,69 €
  - En investissement de 43 537,01 €
- Résultat détaillé au point suivant.

### **3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, projets pluriannuels**

L'objectif de maintien d'un modèle moins coûteux en stabilisant ou faisant baisser les tarifs des collectivités et des familles a été atteint. Les participations financières des collectivités partenaires étaient équivalentes à l'an passé sur le volet de l'enseignement musical individuel spécialisé, excepté pour la commune de Port-sur-Saône qui a souhaité rouvrir la classe de piano à la rentrée 20-21.

En 2021, les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière :

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 56.97 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes, des partenaires associatifs et de la DRAC à hauteur de 30.11 %
- des familles à hauteur de 10.81 %
- atténuation de charges (remboursement DAS, remboursement IJ) 2.11 %

**Principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement :**

<b>Fonctionnement</b>	<b>CA 2020 en €</b>	<b>BP 2021 en €</b>	<b>CA 2021 en €</b>
<b>Dépenses</b>			
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	78 075,12	141 850	114 935,28
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 355 240,50	1 526 950	1 468 048,74
<u>Chapitre 65</u> Autres charges de gestion courante	1,17	1 000	1,70
<u>Chapitre 67</u> Charges exceptionnelles	0	1 500	1 213
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Recettes</b>			
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles	161 931,64	176 330	181 515,02
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte	1 362 652,50	1 351 656	1 353 251
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	29 070,03	28 000	33 134,09
<u>Chapitre 75</u> Autres produits de gestion courante	1,52	5	44,28

Dépenses de fonctionnement :**Chapitre 011**

On constate une hausse des dépenses de fonctionnement correspondant aux frais de déplacement, qui avaient fortement baissés en 2020 compte-tenu des périodes de confinement. En 2021, ce poste de dépense représente 72,6 % des dépenses avec 1 mois et demi de confinement d'avril à mi-mai 2021.

Les autres gros postes de dépense sur le chapitre 011 sont des dépenses incompressibles comme les contrats de maintenance, abonnement licences logiciels, assurance et impôts (droit reproduction SEAM notamment) qui représentent 14,35 %.

**Chapitre 012**

La masse salariale est en hausse de plus de 8 % sur 2021 par rapport à 2020 (remplacement agents absents, arrivée d'agents catégorie A, embauche enseignant théâtre, capital décès...)

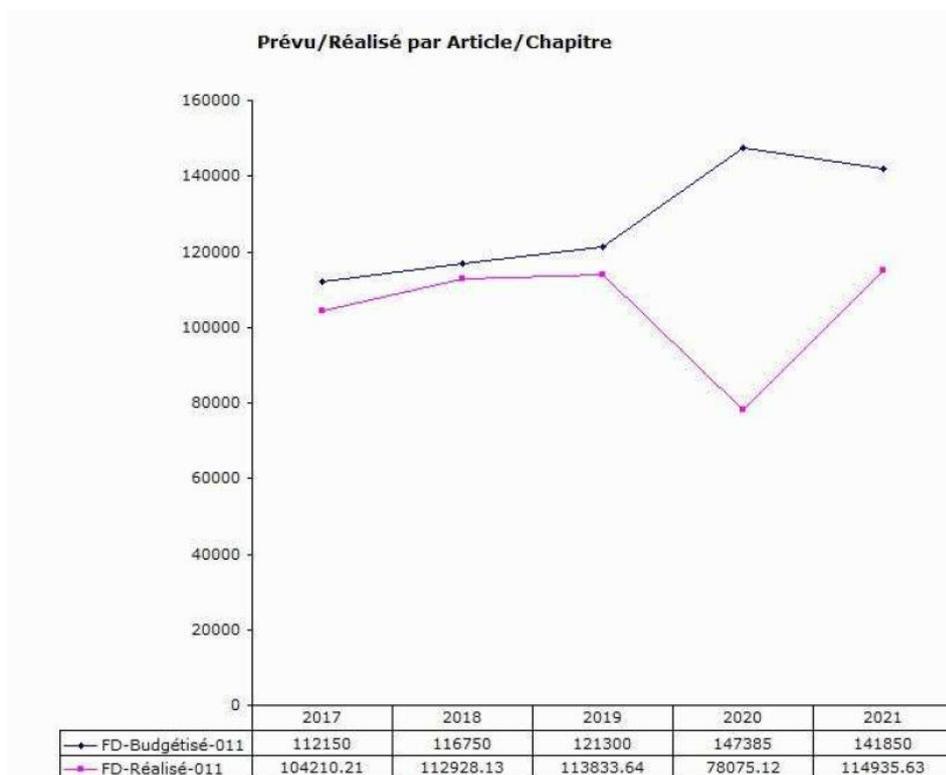
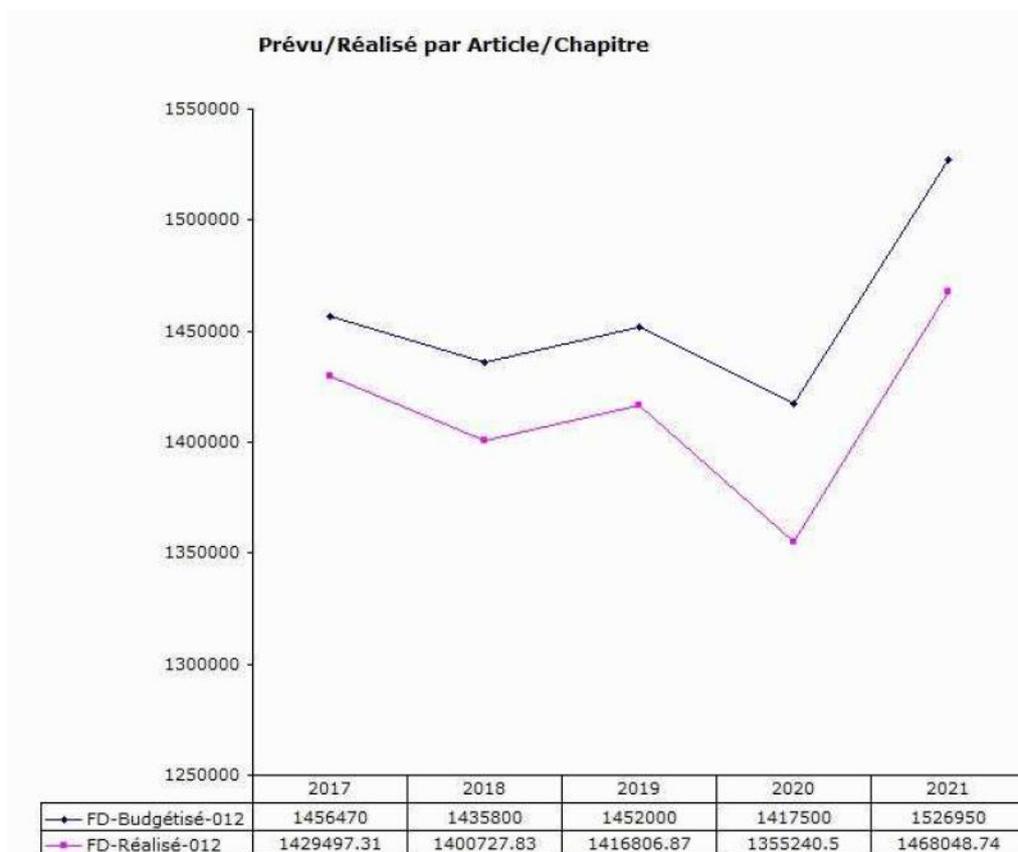
Ce chapitre représente 91,27 % du budget de fonctionnement 2021.

Recettes de fonctionnement :

En 2020, une réduction d'1/3 de cotisation avait été pratiquée sur le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 19-20, ce qui explique qu'en 2021 les recettes provenant des familles et des partenaires sont plus élevées. En 2021, seule l'activité des chorales n'a pas été facturée compte-tenu que les répétitions ne pouvaient avoir lieu (perte de 15 564 €).

Les recettes provenant des atténuations de charges (chapitre 013) proviennent du remboursement par le CDG des heures de décharges d'activité syndicale pour les 5 agents déchargés de l'EDMT 70 durant toute l'année 2021 et du remboursement d'indemnités journalières d'agents contractuels en arrêt.

Evolutions des dépenses en fonctionnement :



**Dépenses et recettes réelles d'investissement :**

Les dépenses d'investissement réelles en 2021 sont détaillées ci-dessous :

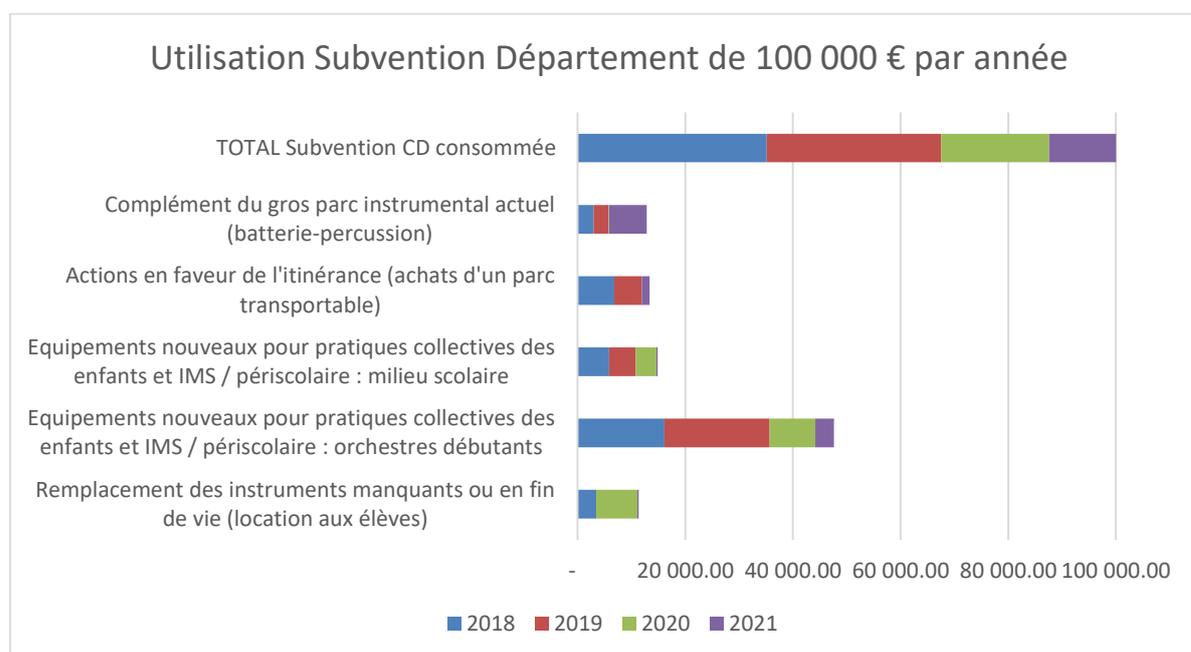
Investissement dépenses	CA 2020 en €	BP 2021 en €	CA 2021 en €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0	1 000	840
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	24 382,37	23 628.79 Dont report de 2020	16 938.12

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : elles concernent la mise en place d'un drive pour la consultation et le partage de fichiers au sein de l'EDMT et de licences antivirus pour 2 postes du siège.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : Achat d'un PC pour le Directeur et mise en place d'un NAS, système de sauvegarde des fichiers des postes à Vesoul. A cela s'ajoute l'équipement nécessaire au démarrage des cours de théâtre ainsi que la consommation du solde de l'enveloppe du Conseil départemental pour l'achat du parc instrumental pour.

**Récapitulatif de l'Investissements pour le parc instrumental sur 2018-2019-2020-21 :****Répartition des paiements par année civile**

Type utilisation instruments	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Remplacement des instruments manquants ou en fin de vie (location aux élèves)	3 440.70		7 651.01	270.00	11 361.71
Equipements nouveaux pour pratiques collectives des enfants et IMS / périscolaire : orchestres débutants	16 089.66	19 582.49	8 488.00	3 435.00	47 595.15
Equipements nouveaux pour pratiques collectives des enfants et IMS / périscolaire : milieu scolaire	5 823.50	4 982.30	3 823.70	233.80	14 863.30
Actions en faveur de l'itinérance (achats d'un parc transportable)	6 791.00	5 131.97		1 456.00	13 378.97
Complément du gros parc instrumental actuel (batterie-percussion)	2 982.00	2 724.25	123.30	7 012.00	12 841.55
<b>TOTAL Subvention CD consommée</b>	<b>35 126.86 €</b>	<b>32 421.01 €</b>	<b>20 086.01 €</b>	<b>12 406.80 €</b>	<b>100 040.68 €</b>



## Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre entre sections ont donné lieu aux écritures suivantes sur l'exercice 2021 :

Chapitre – Objet	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<u>Chapitre 042</u>		
Dotations amortissement – 6811	24 200,37	
Subventions transférées au résultat - 777		16 679,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<u>Chapitre 040</u>		
Reprise subventions – 13913	16 679,00	
Dotation amortissement – 28		24 200,37
<u>Chapitre 041</u>		
Opérations patrimoniales – 2188	10 00000	
Subvention communes – 13141		10 000,00

Comme prévu lors des inscriptions budgétaires lors du BP 2021, le résultat courant de l'exercice pour l'année 2021 est déficitaire de 20 775,80 € pour la section de fonctionnement et de 6 756,75 € pour la section d'investissement, mais ce déficit a été contenu.

CA 2021	DEPENSES	RECETTES	Résultat courant
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 608 399.09 €	1 587 623.39 €	- 20 775,70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	47 457.12 €	40 700.37 €	- 6 756,75 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 655 856,21 €</b>	<b>1 628 323.76 €</b>	<b>- 27 532,45 €</b>

**Mais compte-tenu des résultats des années antérieures, le résultat de clôture de l'exercice 2021 de l'EDMT est excédentaire selon le détail ci-dessous :**

A : titres en fonctionnement de l'année 21	1587623.39
B : mandats 21 de fonctionnement	1608399.09
A-B =C	-20775.7
C = résultat courant de l'année	<b>-20775.7</b>
D : Résultats fonctionnement N-1	235638.39
<b>E = C+ D = résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>214862.69</b>
F : titre en investissement de l'année 2021	40700.37
G : mandats 21 investissement	47457.12
H = F-G	<b>-6756.75</b>
I = résultat N-1	50293.76
<b>J = H+I = résultat investissement de l'année</b>	<b>43537.01</b>

#### **4. Niveau d'endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d'imposition**

Néant

#### **5. Effectif de la collectivité et charges de personnel**

L'année 2021 a été marquée par le décès de deux agents employés au sein de la structure :

- Vincent JOST, enseignant de musique à temps complet en février 2021,
- Florent BARTHELEMY, enseignant de flûte à bec, survenu en novembre 2021, employé dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité sur le secteur des Vosges du Sud à temps non complet.

Au 31 décembre 2021, l'EDMT 70 compte 42 agents (dont 1 agent en congé longue maladie) soit 32.97 ETP répartis de la manière suivante :

- ⇒ 38 enseignants (30.07 ETP) et 4 administratifs (2.9 ETP).
- ⇒ 35 agents stagiaires et titulaires et 7 agents contractuels.

Il n'y a plus d'agent en disponibilité. Un seul remplacement d'un agent en CLM est assuré par un agent contractuel pour un ETP de 0.73.

Les charges de personnel représentent 92,66 % des dépenses de fonctionnement réelles pour un montant de 1 468 048,74 € en 2021.